



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 OCTOBRE 2021

**Présents** : Jacques BARTHES -- Raymond CALVET - Eliane FOURCADE -Marie-Christine MARFIN - Raynald VILLAIN - Eloïse ZAFRA -

**Absents** : Nicolas MARQUIER - Laurence ROUSSELIN -Nathaniel PACHET

**Procurations** : Marie BORRUSO à Jacques BARTHES - Yves COMBES à Raymond CALVET

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2021

1- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 07 septembre 2021 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### Attribution concession n° 2 du vieux cimetière

**Monsieur le Maire expose** aux membres de l'assemblée qu'il a reçu de Madame Annie SOULA, une demande de concession de terrain dans le cimetière communal, afin d'y fonder la sépulture de famille, et informe que l'emplacement n° 2, de 9 m<sup>2</sup>, situé dans le vieux cimetière, est libre et pourrait être utilisé pour faire face à cette demande.

Il précise que le demandeur, Madame Annie SOULA remplit les conditions pour obtenir le droit à concession, et que dans l'hypothèse où cet espace serait concédé, la commune disposerait néanmoins d'une superficie communale suffisante à conserver selon la réglementation.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De concéder à perpétuité un emplacement de terrain de 9 m<sup>2</sup> portant le n° 2 du plan, situé dans le cimetière, à Madame Annie SOULA, sur lequel pourra être élevé un monument funéraire,
- De maintenir le prix forfaitaire de la concession perpétuelle à 100.00 €, fixé lors de l'assemblée du 09 juin 2010,
- Que tous les droits d'enregistrement et de timbre seront à la charge des concessionnaires,
- Que les concessionnaires devront se conformer entièrement aux lois, décrets, ordonnances, règlements existants ou à faire, relatifs aux sépultures,
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour conclure l'arrêté de concession et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

#### AFFAIRES DIVERSES

Discussion sur :

- Colis de Noël
- Livres pour les enfants
- Conteur

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

**A Lesquerde,  
Le 06 octobre 2021**

**Monsieur Le Maire  
Jacques BARTHES**